



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 8 avril 2019

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2019-05
relatif à
la réfection des banquettes de la route de Froideville

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En 2016, le Conseil communal a amendé et accepté le préavis n : 2016-07 relatif à la réfection de la route de Froideville entre le carrefour du Carro et le chemin du Chenalet. À l'exception de la pose du tapis final, ces travaux ont été menés à leur terme, en respectant délais et coûts.

En 2018, le Conseil communal a refusé le préavis n : 2018-11 relatif la réfection des banquettes de la route de Froideville avec création d'un gendarme couché.

Nous vous présentons aujourd'hui ce préavis dont le but est de pérenniser l'investissement qui a été engagé pour la réfection de la route de Froideville en 2016. Il est très important de pouvoir réaliser ce renforcement avant la prochaine fermeture de la RC501 qui provoquera une utilisation accrue de cet axe.

2. Explications des travaux projetés

Afin de limiter les dégâts à l'accotement qui est actuellement en herbe, il est proposé de stabiliser les banquettes (profondeur 40 cm, largeur 1 m) avec un mélange terre-pierre (tout-venant avec une couche supérieur mélangée avec de la terre) qui permet une certaine végétalisation tout en stabilisant et supportant la charge des véhicules.

Le choix de la stabilisation de la banquette permet de garder un accotement non déformé et solide tout en maintenant un effet visuel étroit.

Ces travaux seraient effectués préalablement à la pose du tapis (dans la même étape de travail).

Cette stabilisation n'avait pas été intégrée lors des travaux de réfection de la chaussée, toutefois l'ajout de ces travaux n'engendre pas de coût supplémentaire car réalisé dans le cadre de l'installation de chantier pour la pose de la couche de roulement (tapis).

3. Pièces explicatives

Vous trouverez, en annexes les plans représentant les travaux :

1 plan de détail de la coupe projetée sans bordure.

1 plan général représentant la route de Froideville et l'emplacement des travaux.

4. Estimation du coût des travaux TTC

Plus-value pour la banquette	CHF.	46000.00
Plus-value pour le projet (honoraire)	CHF	<u>4000.00</u>
Total TTC	CHF	<u>50000.00</u>

5. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- vu le préavis municipal no 2019-05 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- entendu les rapports de la Commission des finances et de la commission ad hoc ;

Décide

d'autoriser la Municipalité à :

1. engager une dépense d'investissement de CHF. 50000.00,
2. à défaut, recourir à un emprunt bancaire,
3. amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

Le Secrétaire

L. Imoberdorf

P. Gerber



Annexe : plan de réaménagement

Responsable du dossier : Laurent Imoberdorf Syndic

Canton de Vaud
District : Gros de Vaud

Commune de Bottens
Route de Froideville - RC n°558 C-S

PROFILS TYPES
REINFORCEMENT BANQUETTE
ET BORDURE

Source: Géométries Bâle de Vaud de 07.05.2015

Echelle : 1:500

DT n° : 5514-055
Fichier : 5514-055 PLAN EXE.msa

Exécution

Maître d'ouvrage :
Commune de Bottens
Rue de la maison de Commune 4
1041 Bottens
Tél. 021 881 15 41

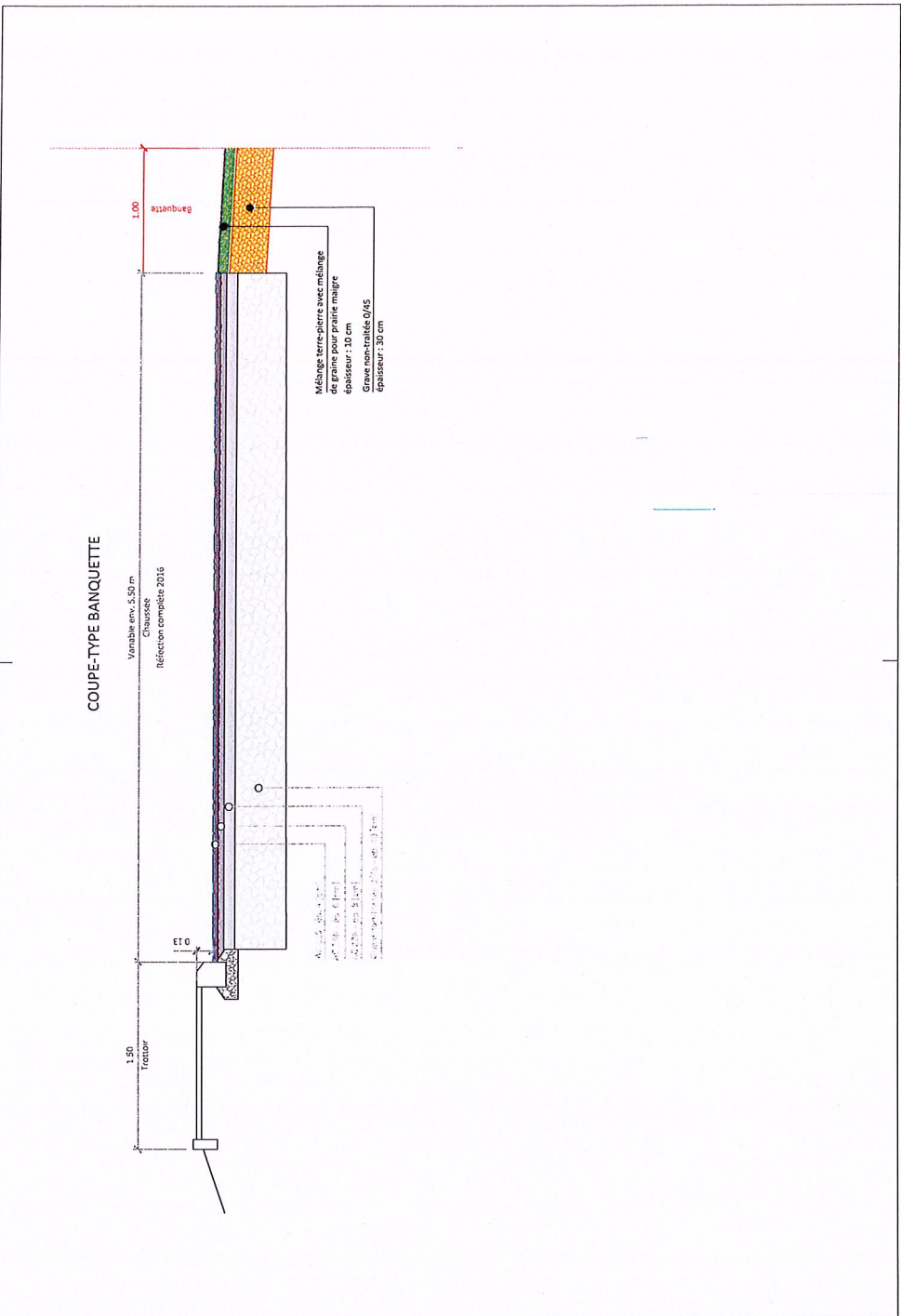
Dessiné	RM	01.05.2017	630 / 297
Visé	LG	01.05.2017	

Étude de projet :
COURDESSE & ASSOCIÉS - Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jan & Courdesse SA et Jomini-van Buel SA
Pratz-Palud 7 - CP 191 - 1040 Echallens

Tel : 021 888 22 44
Mail : info@courdesse-associes.ch
Web : www.courdesse-associes.ch

Courdesse associées SA	AGV TONI SA	Entreprise 3	Entreprise 4
Luc Girardoz 079 372 13 20 gc@courdesse-associes.ch	Toni Stojanov 079 789 25 23 info@agv-toni.ch	Responsable chantier N° Id Mail	Responsable chantier N° Id Mail

Date	Dessiné	Visé	Modifications	
A 16.04.2018	LG	LG	Ajout réflexion des banquettes	
B 26.03.2018	MT	LG	Profil type bordure et accotement	
C				



Explications quant à la présentation de deux préavis au conseil communal du mois de mai 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, la Municipalité souhaite vous apporter quelques précisions sur la raison de la présentation de deux préavis municipaux, à première vue fort semblables.

Premièrement, c'est pour répondre à votre demande de ne présenter qu'une seule proposition par préavis.

Secondement, c'est pour une question de délai : en effet, comme nous vous l'avons communiqué le 4 mars, la RC 501 (Cugy-Bottens) va prochainement être mise en chantier, pendant de nombreux mois (plus de deux ans). Or il est indispensable que les banquettes de la route de Froideville soient renforcées pour pouvoir supporter la charge de trafic supplémentaire liée au détournement de la circulation.

Ces deux préavis proposent, de deux manières différentes, un renforcement des banquettes dans le sens descente de la route de Froideville. Ce qui permettra d'assurer la pérennité de la route et des investissements qui lui sont liés.

Le seul point qui distingue ces 2 préavis est la pose ou non d'une bordure en pierre. Celle-ci permet d'avoir une banquette plus étroite. En outre, elle accentue l'impression visuelle d'étroitesse et dissuade les usagers d'empiéter sur la banquette.

Si nous présentons un seul préavis en mai et que le Conseil communal le refuse, nous ne pourrons présenter un nouveau préavis qu'en septembre. Cela retardera l'exécution des travaux et créera une interférence avec ceux effectués sur la RC 501 que nous ne pouvons nous permettre.